

L'audit environnement

L'objectif

Vous avez un projet qui va modifier profondément votre exploitation d'élevage : agrandissement, regroupement, construction, etc, nous vous conseillons de commencer par réaliser un audit de votre projet du point de vue des réglementations environnement.

L'Audit environnement a pour objectif de vous donner un plan d'actions précis pour les démarches à mener dans le cadre de votre projet : dossier installations classées, plan d'épandage, permis de construire.

Le contenu

L'audit environnement est réalisé soit sur place soit à distance. A l'issue du rendez-vous, un compte-rendu de 10 pages vous est remis comprenant :

- **Une analyse du contexte réglementaire** de votre exploitation et de votre projet :
 - o directive nitrates
 - o réglementation installations classées
 - o réglementation urbanisme
- **La réalisation d'un diagnostic** portant sur 3 domaines :
 - o l'analyse de votre situation Installations Classées
 - o le calcul de vos besoins en plan d'épandage
 - o l'évaluation de vos besoins en conseil bâtiment et permis de construire
- **Une proposition chiffrée** de prestations à réaliser pour faire aboutir votre projet
- **Un plan d'actions concrètes** pour vous accompagner dans vos démarches

Les avantages pour vous :

Bénéficiez d'un bilan complet sur tous les points de la réglementation environnement pour pouvoir vous mettre en conformité rapidement.

Gagnez du temps dans votre projet : entamez toutes les démarches nécessaires dès le démarrage de votre projet.

Recevez une information sur le coût des démarches environnementales liées à votre projet et intégrez ce budget dès le départ dans votre plan de financement.

L'audit environnement vous est remboursé en cas de réalisation d'une prestation ultérieure (Installation Classée, Permis de Construire). Pour le prix de vos dossiers administratifs, bénéficiez en plus d'un conseil complet sur votre situation environnementale.